

Rapport public Parcoursup session 2025

IRTS de Lorraine (Ban-Saint-Martin) et CFA du travail social - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

IRTS de Lorraine (Ban-Saint-Martin) et CFA du travail social - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage (40203)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
IRTS de Lorraine (Ban-Saint-Martin) et CFA du travail social - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage (40203)	Jury par défaut	Tous les candidats	50	121	10

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Concerne les résultats scolaires du candidat.	Les résultats des épreuves anticipées au baccalauréat français et la progression des moyennes.	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Intérêt pour la formation.	Motivation évaluée dans le cadre de l'épreuve orale, lors de l'entretien avec un psychologue et un travailleur social.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

L'admission en formation repose sur deux éléments :

- **Le dossier de candidature**
- **Une épreuve orale**

L'épreuve orale consiste en un entretien de 30 minutes, mené en présence d'un psychologue et d'un professionnel du travail social. Cet entretien permet d'évaluer les motivations du candidat, sa capacité à s'exprimer, à prendre du recul, à se positionner, à se questionner, ainsi qu'à envisager son parcours de formation en lien avec la profession visée.

Notation

Chaque membre du jury attribue une note sur 10.

Une **note inférieure ou égale à 3,5/10** obtenue à l'une des deux évaluations est **éliminatoire**, quel que soit le résultat global.

Calcul de la note globale

La note globale est calculée selon la pondération suivante :

- **Résultat à l'épreuve de français du baccalauréat** : 40 %
- **Moyenne des notes obtenues à l'entretien oral** : 60 %

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Le classement des candidats par la voie de l'apprentissage vise à établir une **liste des personnes admises** en formation.

Chaque candidat passe une **épreuve orale** consistant en un entretien de 30 minutes, en présence d'un psychologue et d'un professionnel du travail social.

L'outil d'aide à la décision (OAD) permet d'affiner le classement en intégrant l'évaluation de la maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit.

La note globale est calculée selon la pondération suivante :

- Maîtrise du français : 40 %
- Évaluation du psychologue : 30 %
- Évaluation du professionnel du travail social : 30 %

Contrairement aux formations classiques, **les vœux en apprentissage ne sont pas classés par ordre de préférence**.

A l'issue de la commission d'évaluation des vœux, les candidats sont informés si leur dossier est refusé ou s'ils sont placés "**en recherche d'employeur**".

Pour être **accepté définitivement**, le candidat doit avoir **signé un contrat avec un employeur**. Sans cela, même si la formation a accepté le candidat, l'inscription n'est pas validée.

De nombreux candidats ont formulé un vœu également **sous statut étudiant** pour la même formation et au sein du même établissement, afin de pouvoir être classé également sur les listes des places quotas financées par la Région Grand Est au cas où ils ne trouvaient pas d'employeur à temps.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La **maîtrise du français**, à l'oral comme à l'écrit, est indispensable pour réussir en travail social : elle permet de créer une relation de qualité avec les personnes accompagnées et de produire des écrits professionnels clairs.

Le futur professionnel doit être capable d'établir une relation de qualité avec les personnes accompagnées, mais aussi de **produire des écrits professionnels clairs et pertinents**, au service de l'inclusion et de l'accès aux droits.

Les candidats sont invités à développer leur curiosité, leur ouverture à l'actualité sociale et culturelle, ainsi que leur **engagement citoyen**, autant d'atouts pour affiner leur projet.

L'entretien oral avec le psychologue et le professionnel du travail social est l'occasion de partager leur **motivation** et de démontrer leurs aptitudes relationnelles.

Une **familiarisation préalable avec le terrain**, par des stages ou du bénévolat, est vivement recommandée pour mieux comprendre les réalités du métier et faciliter l'entrée en apprentissage.

Signature :

Luc FERSTER,

Directeur de l'établissement IRTS de Lorraine (Bans-Saint-Martin) et CFA du travail social